



DÉCLARATION DES BAILLEURS DE L'AIDE HUMANITAIRE SUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT

Le changement climatique affecte d'ores et déjà la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes (cyclones, vagues de chaleurs, sécheresses et inondations, etc.), entraînant dégradation des écosystèmes, perturbation de la production alimentaire et de l'approvisionnement en eau, dommages causés aux infrastructures et aux établissements humains, morbidité et mortalité.

Au cours des vingt dernières années, plus de 80% des catastrophes étaient liées au climat¹. Ces événements extrêmes ont de sévères et multiples conséquences sur les besoins humanitaires de millions de personnes à travers le monde. Ils condamnent certains pays et communautés très vulnérables, ayant déjà connu des chocs et risques climatiques ponctuels ou chroniques ainsi que des problèmes sociaux et environnementaux sous-jacents, à un état de crise permanente et prolongée, où l'urgence est la norme : épidémies, insécurité alimentaire, malnutrition, déplacements contraints.

Dans ce contexte, les ressources à disposition du secteur humanitaire pour faire face à cette situation restent limitées et les capacités du système humanitaire à répondre à ces besoins croissants sont sous tension. Par ailleurs, les interventions menées pour répondre aux besoins humanitaires des populations peuvent également avoir des effets négatifs sur l'environnement, voire sur les populations affectées elles-mêmes (assainissement, gestion des déchets, consommation en énergies et en ressources naturelles notamment).

Face à cette urgence, un nombre croissant d'organisations humanitaires ont décidé de se mobiliser. La Charte sur le Climat et l'Environnement pour les organisations humanitaires², initiée par le Comité International de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix- Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que la Déclaration d'engagement des organisations humanitaires sur le climat³ en sont l'illustration.

Les gouvernements et les bailleurs de fonds ont un rôle central à jouer pour accompagner cet élan et encourager d'autres organisations à le rejoindre notamment pour faciliter la mise en place d'un environnement plus favorable à un système humanitaire qui prévient, prépare, anticipe et répond aux risques et impacts climatiques et environnementaux. Ils s'inscrivent également en soutien des organisations pour établir, le plus tôt possible, les bases nécessaires pour le lien entre l'aide

¹ Human Cost of Disasters, An Overview of the last 20 years 2000 – 2019, UNDRR.

² Signée par plus de 200 organisations : <https://www.climate-charter.org>.

³ Signée par 10 organisations : https://www.urd.org/wp-content/uploads/2020/12/DeclarationEngagementONGClimat_2020-1.pdf.



humanitaire et le développement tout en nuisant le moins possible à l'environnement.

Dans ce cadre, nous nous efforcerons de :

1. Encourager le renforcement des investissements dans les travaux de prévention, préparation, anticipation et réponse aux catastrophes dans une démarche systémique et multi-risques, particulièrement avec et auprès des communautés les plus vulnérables, en y associant la société civile, le secteur humanitaire et le secteur privé des pays développés et en développement. Il s'agira notamment, dans la mesure du possible, de par exemple :
 - soutenir des analyses de risques climatiques et environnementaux spécifiques à chaque contexte opérationnel ;
 - développer la collecte, la disponibilité, le partage et l'analyse des données climatiques, météorologiques et hydrologiques, et les approches fondées sur la science, afin de renforcer les capacités anticipatrices du système humanitaire ;
 - accroître la couverture et l'efficacité des services météorologiques et hydrologiques nationaux et des systèmes d'alerte précoce multi-risques ;
 - renforcer l'accès des populations et des autorités locales aux informations météorologiques et hydrologiques et de les doter des outils pour les analyser et prendre une action anticipée
 - agir préalablement aux crises afin de prévenir ou d'atténuer les effets des catastrophes sur les populations vulnérables et d'utiliser plus efficacement les fonds limités à disposition ;
 - soutenir des activités de renforcement de capacités des communautés, organisations et autorités locales en matière de gestion globale des risques, en lien notamment avec les engagements du Grand Bargain⁴ sur la localisation de l'aide⁵ ;
 - renforcer les politiques d'adaptation, les solutions fondées sur la nature et veiller à leur mise en œuvre ;
 - valoriser les savoirs locaux et les connaissances des communautés ;
 - contribuer à la consolidation des plans locaux et nationaux de réduction des risques et de développement avec l'ensemble de ces éléments ;
 - permettre une action rapide auprès des communautés du « dernier/ premier kilomètre » ;
 - chercher à accroître l'utilisation de mécanismes financiers, permettant d'assurer une réponse appropriée en cas de désastre ou autres formes de dommages de

⁴ Le « Grand Bargain », lancé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en mai 2016, est un accord entre les plus grands donateurs et agences humanitaires qui se sont engagés à améliorer l'efficacité et l'efficacé de l'action humanitaire (<https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain/quest-ce-que-le-grand-bargain>).

⁵ La localisation de l'aide est un processus collectif des différentes parties prenantes du système humanitaire (bailleurs, organismes des Nations Unies, ONG) qui vise à ramener les acteurs locaux (autorités locales ou société civile) au centre du système humanitaire avec un rôle plus important et plus central.



grande ampleur en vue d'augmenter la résilience des populations les plus vulnérables aux catastrophes.

2. Contribuer à une amélioration de la coopération et des partenariats entre gouvernements, bailleurs, et acteurs de l'aide. Le renforcement de cette coordination pourrait notamment permettre de limiter les risques de sur-crisis dont les mobilités humaines, et de renforcer la mise en œuvre de réponses adéquates en termes de réduction des risques de catastrophes, d'adaptation au changement climatique et de développement à plus long terme. Il s'agira d'adapter la réponse à tous les niveaux, y compris, chaque fois que possible, pour :
 - évaluer la capacité des systèmes de gestion des risques humanitaires et de catastrophes à préparer et répondre aux urgences ;
 - à augmenter nettement la résilience des communautés au cours des phases de reconstruction et de relèvement précoce dans tous les contextes.
3. Accentuer nos efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte sur la biodiversité générées par les actions humanitaires afin de contribuer à atteindre les objectifs de limitation du réchauffement climatique de l'accord de Paris.
4. Favoriser la mise en place des conditions nécessaires à l'adoption de pratiques écoresponsables par les organisations humanitaires internationales et les partenaires locaux, afin de faciliter leur capacité à :
 - intégrer l'action climatique dans la conception de la réponse humanitaire ;
 - mesurer, analyser et réduire autant que possible les impacts sociaux et environnementaux des réponses qu'elles proposent ;
 - avoir recours à des services et biens garantissant un meilleur respect des exigences en matière de protection de l'environnement, en considérant notamment la chaîne de valeur ;
 - adopter une approche écoresponsable dans la gestion des ressources naturelles et des déchets, et dans la mesure du possible privilégier les solutions fondées sur la nature et l'économie circulaire.

La liste des moyens et des outils ici présentée ne se veut pas exhaustive. Chaque bailleur pourra choisir sa méthode, afin de contribuer à la réponse aux objectifs en tenant compte des capacités de son système humanitaire, y compris des organisations non-gouvernementales